

Arrêté n°03.2021 portant suppression de la régie de recettes n°103

Thierry GABLE, Maire d'ARBOUANS,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 02/06/2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 10/09/2014 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des locations des salles communales ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 13 janvier 2021 ;

Considérant que le nouveau règlement de la salle des fêtes indique qu'un avis des sommes à payer sera envoyé après la location et que les locataires ne devront plus fournir de chèques d'acompte,

ARRETE

ARTICLE 1er – La régie de recettes n°103 pour les locations des salles communales instituée auprès du Trésor Public d'Audincourt est clôturée à compter du 13 janvier 2021.

ARTICLE 2 – Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 – Le Maire et le comptable public assignataire de la Commune d'Arbouans sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Arbouans, le 13 janvier 2021

Le Maire,

Thierry GABLE

